



69550

Téléphone : 04 74 89 30 24
Email : mairie@amplepuis.fr
Site : www.amplepuis.fr



MAIRIE D'AMPLEPUIS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2025

Extrait du registre des Délibérations

Délibération n°5

OBJET : **VERSEMENT DE LA DOTATION EXCEPTIONNELLE POUR LA MISE EN ŒUVRE
D'UNE PRIME OU D'UNE REVALORISATION DES PERSONNELS
DES CENTRES MUNICIPAUX DE SANTE**

Le maire certifie sous sa responsabilité la caractère exécutoire de cet acte.

En exercice : 27
membres

Présent(s) : 19

Pouvoir(s) : 6

Absent(s) : 8

Délibération comportant

2 page(s),

0 annexe(s)

Réception en Préfecture le :

11/7/25
Publication le : 11/7/25

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le huit juillet deux mille vingt-cinq, 20h, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur René PONTET, maire.

Les membres présents en séance :

René PONTET, Eric LACROIX, Simone GUEYDON, Thierry THOLIN, Peggy ROUGE-PIPEREAU, Henri BURNICHON, Lydie AUGAY, Jean-Marc GUILLOT, André DAMAIS, Jean-François TEIL, Christian LAFFAY, Corinne GELIN, Nathalie CHANFRAY, Angélique GONIN-CHARTIER, Emmanuel MAETZ, Daniel DUMONTET, Pascale CERNICCHIARO, Patricia BALMONT, Patricia PIVOT

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir : Jean-Pierre HERRADA (pouvoir à Jean-François TEIL), Sandrine DEVEAUX (pouvoir à Corinne GELIN), Laurence PIERRAT (pouvoir à Lydie AUGAY), Aurélie LEDIEU (pouvoir à Angélique GONIN-CHARTIER), Romain COLLIER (pouvoir à Pascale CERNICCHIARO), Dimitri GIRARD (pouvoir à Daniel DUMONTET)

Le ou les membres absent(s) : Jean-Pierre HERRADA, Sandrine DEVEAUX, Laurence PIERRAT, Aurélie LEDIEU, Alexis DEBORD, Rémi LABROSSE, Romain COLLIER, Dimitri GIRARD

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi du 01^{er} décembre 2022 de finances rectificatives pour 2022 qui a instauré une dotation exceptionnelle aux communes pour la mise en œuvre d'une prime exceptionnelle ou d'une revalorisation des personnels employés dans les centres municipaux de santé ;

Vu le décret n°2023-860 du 06 septembre 2023 relatif aux modalités de répartition de la dotation exceptionnelle attribuée aux communes et établissements publics de coopération intercommunales à fiscalité propre pour la mise en œuvre d'une prime ou d'une revalorisation des personnels employés dans les centres de santé.

Vu l'arrêté du 25 novembre 2024 portant fixation au titre de l'année 2023 du montant des attributions individuelles revenant aux communes et groupements à fiscalité propre bénéficiaires de la dotation exceptionnelle pour la mise en œuvre d'une prime ou d'une revalorisation des personnels employés dans les centres de santé.

Vu l'avis favorable du comité social territorial en date du 03/06/2025

Vu l'avis favorable de la commission finances-affaires générales réunie le 30/06/2025

Considérant le montant versé par l'Etat à la commune d'Amplepuis de 24 301€.

Il est proposé de répartir la dotation de 24 301€ de la manière suivante :

Emploi	Prime (hors charges patronales) pour un Temps Complet (exprimée en BRUT)
Médecin coordinateur	2500€
Médecins	2000€
Secrétaires	1300€
Agents d'entretien	700€

Le montant des charges patronales s'ajoute à cette répartition de la dotation.

Le conseil municipal :

APPROUVE la répartition proposée ci-dessus :

DIT que cette prime sera proratisée en fonction de la quotité de travail affectée au centre municipal de santé.

AUTORISE M le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu pour chaque agent.

DIT que cette prime fera l'objet d'un versement unique sur le deuxième semestre 2025.

DIT que dans le cas d'une prolongation du dispositif par l'Etat, la reconduction du versement de cette prime fera l'objet d'une nouvelle délibération du conseil municipal.

DIT que cette prime est soumise à cotisations et au prélèvement à la source.

PREVOIT les crédits correspondants au budget.

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui lecture faite ont signé au registre des délibérations

Pour copie conforme.

Amplepuis, le 08 juillet 2025

Le secrétaire de séance

Angélique GONIN-CHARTIER



Le Maire,

René PONTET

